

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250611-D-2025-06-005-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Délibération N° 2025.06.005

OBJET : AEP – Convention avec Seine-et-Yvelines Numérique pour la mise en place de la télérelève

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi onze juin deux mil vingt-cinq, à la Salle L'Etincelle à Ablis.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COPETTI Isabelle	X	X	
	FLORES Jean-Louis	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	JANOTTIN Luc	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	SAISY Hugues	X	X	X
	SIRET Jean-François	X	X	X
	TATIN Nathalie	X	X	X
	TROGER Jacques	X	X	X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (Pouvoir de CORREIA José)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	22 (+1 pouvoir)	21 (+1 pouvoir)	20 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Monsieur Daniel COQUELLE, Monsieur José CORREIA qui donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN, Monsieur Christian GATINEAU, Monsieur Xavier HENRY, Monsieur Antoine LOPEZ, Monsieur Jérôme PORTHAULT.

Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

<i>Date de convocation</i>	05/06/2025
<i>Nombre de délégués en exercice</i>	40
<i>Nombre de délégués prenant part au vote</i>	21
<i>Pour</i>	22
<i>Contre</i>	-
<i>Abstentions</i>	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention pour l'utilisation du réseau d'infrastructure LoraWan déployé par Seine-et-Yvelines Numérique ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le syndicat de mettre en place la télérelève de ses compteurs, afin notamment d'identifier au plus vite les fuites chez les abonnés et d'offrir une meilleure qualité de service en leur mettant à disposition leurs données de consommation ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la stratégie du syndicat dont l'un des enjeux est la recherche de la sobriété ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait à Ablis, le 17 juin 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



The image shows a blue circular logo for 'SPASY' (Syndicat des Producteurs Agricoles de Seine-et-Yvelines) with the text 'Syndicat des Producteurs Agricoles de Seine-et-Yvelines' around it. Overlaid on the logo is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Malardeau'.